



## Règlement général du Concours des écoles d'art «DenDen Design Days » 2024 :

**Article I :** Le concours des Ecoles d'Art est dédié aux écoles et instituts supérieurs des beaux-arts, des arts et des métiers, de l'école supérieure des sciences et technologies du design, ainsi qu'aux centres de formation privés en Tunisie.

**Article II :** Les institutions peuvent soumettre jusqu'à 5 projets dans les spécialités suivantes : design produit/ packaging/ Création artisanale. Les participants peuvent utiliser différents types de matériaux de base pour réaliser leurs modèles, et il est recommandé d'utiliser autant que possible des matériaux de base locaux.

**Article III :** Les projets soumis au concours seront sélectionnés par l'école.

**Article IV :** Les écoles intéressées à participer à ce concours doivent signer le règlement général du concours, remplir le formulaire de participation ci-dessous, et envoyer leur candidature à l'adresse email : [hubdenden@gmail.com](mailto:hubdenden@gmail.com) au plus tard le **08 Juin 2024 à Minuit**.

Le dossier de candidature doit obligatoirement inclure les documents suivants :

- Le règlement général du concours signé par le représentant de l'établissement
- Le formulaire de demande de participation.
- Un dossier technique détaillé avec des photos réelles des produits proposés.

**Article V :** Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- **Innovation et esthétique :** 20 points
- **Références patrimoniales et sources d'inspiration :** 10 points
- **Qualité technique, maîtrise et matières premières :** 20 points
- **Fonctionnalité :** 20 points
- **Commercialisation (la capacité d'accès au marché) :** 10 points
- **Respect de l'environnement « écoresponsable » :** 20 points
- **Total :** 100 points

**Article VI :** Le comité de sélection est composé de :

- **Un membre représentant de l'Office National de l'Artisanat**
- **Un Membre représentant du projet Creative Tunisia**
- **Un membre représentant de l'Alliance Tunisienne des Designers**

**Article VII :** un trophée et un prix seront décernés à l'établissement gagnant du concours

**Article VIII :** Toutes les créations seront exposées au HUB Design Denden du 27 au 29 juin 2024 durant les Denden Design Days.

**Article IX:** Les écoles ayant participé au concours doivent mettre les créations à la disposition du HUB Design Denden pour les exposer et les promouvoir lors d'expositions locales et internationales pendant un an. Les écoles participants au concours autorisent le HUB Design Denden à utiliser les images et les vidéos de leurs projets dans le cadre de ses activités de développement et de promotion.

**Article X :** Les créations doivent être récupérées auprès du HUB Design Denden dans un délai d'un mois à compter de la fin de la manifestation. Passé ce délai, le HUB Design Denden décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des créations.

## **Article XI : Calendrier :**

08 juin 2024 à minuit :Clôture de la réception des dossiers de candidature

Du 27 au 29 Juin 2024 : Exposition des projets

29 Juin 2024 : Sélection finale et Annonce du gagnant

## **Signature du participant**

(obligatoire avec la mention "J'ai pris connaissance et j'accepte").